



GUIDE DES TARIFS

DROITS D'INSCRIPTION ET LOCATION D'INSTRUMENTS

Les droits d'inscription et frais associés

Les droits d'inscription sont fixés par délibération du Conseil d'Administration de *La Cité des Arts* et sont composés ainsi :

- **Frais de dossier :** (*pour chaque usager inscrit*)

A régler pour toute inscription/réinscription et/ou intégration à *La Cité des Arts*. Une réinscription administrative entraîne de fait une facture des frais de dossier de 25 €. Ces frais sont facturés une seule fois par élève et couvrent les démarches administratives et pédagogiques nécessaires à l'intégration.

- **Frais de scolarité :**

Ils varient en fonction de la discipline, du niveau d'études, du quotient familial et du lieu de résidence. Pour le calcul des frais de scolarité, le quotient familial et le lieu de résidence retenus seront ceux justifiés au moment de l'inscription. L'adresse figurant sur l'attestation CAF doit être identique à celle du justificatif de domicile.

Le tarif extérieur s'applique à toutes les personnes résidant hors Commune de Lescar.

Facturation

>> Généralités

- La facture sera envoyée aux familles par e-mail au nom de la personne désignée en tant que PAYEUR lors de l'inscription.
- Les factures seront également consultables depuis le compte utilisateur du PAYEUR, sur OPENTALENT.
- Le tarif des frais de scolarité est appliqué en fonction du lieu de résidence et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- La réinscription est conditionnée aux paiements des droits d'inscription et/ou de location de l'année précédente.

Modalités de paiement

Le paiement doit se faire, à réception de la facture et avant le terme de l'échéance notée sur celle-ci, par les différents moyens de règlement proposés ci-dessous :

- espèces
- chèque bancaire
- prélèvement bancaire

>> Paiement facilité en 3 échéances

Le paiement des droits d'inscription s'effectuera par les moyens de règlement proposés ci-dessus en 3 mensualités (*sans frais*) selon l'échéancier suivant :

- **novembre** (les frais de dossier + 1/3 des frais de scolarité)
- **janvier** (1/3 des frais de scolarité)
- **juin** (1/3 des frais de scolarité).

Pour le prélèvement automatique, le **mandat SEPA complété et signé d'un RIB**, lors de l'inscription.

Pour les familles ayant plusieurs membres inscrits, la première mensualité comprendra autant de frais de dossier que d'élèves inscrits.

A noter : Sauf contre-indication lors de la réinscription, le paiement par prélèvement automatique sera reconduit pour les familles ayant choisi ce mode de règlement l'année précédente.

Si vous changez de compte bancaire et/ou de banque, pensez à retourner le nouveau RIB et le Mandat Sepa complété (à télécharger) à lacltedesarts@lescar.fr

>> Paiement en 1 seule fois : tarif annuel

- Musique : les pratiques collectives seules (musique) + les frais de dossier en fonction de la date d'inscription
- Toute discipline, facturation ponctuelle : les stages, les masterclass, les ateliers...

En cas de non-paiement d'une année scolaire, l'élève ne pourra pas se réinscrire l'année suivante.

En cas de retard de paiement, une seule relance sera effectuée par le service régie de l'EPC. Puis le dossier d'impayé sera transmis au service contentieux de la Direction Générale des Finances Publiques qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

En cas de rejet, de prélèvement ou de chèque, une seule relance sera effectuée. Puis le dossier d'impayé sera transmis au service contentieux de la Direction Générale des Finances Publiques qui mettra en œuvre les démarches nécessaires au recouvrement de la créance.

>> Location d'instruments

La location d'instruments est réservée aux élèves inscrits en cursus instrumental, **elle n'est pas destinée aux pratiques amateurs.**

Ces droits sont dus dans leur totalité quelle que soit la période effective de location.

Les frais de location d'instrument ne sont pas soumis au quotient familial.

Si toutefois, en cours d'année, l'achat d'un instrument intervient, la facture sera due dans son intégralité.

Convention / Caution :

- une convention sera mise en place et signée par les deux parties ;
- une caution sera demandée pour la durée de celle-ci.

>> Cursus croisés entre les Ecoles associées

Une seule cotisation donne accès à plusieurs sites d'enseignement selon le cursus musical choisi. L'école d'inscription est celle où l'élève suit la discipline instrumentale.

L'élève se verra appliquer le tarif selon le cycle suivi et le lieu de résidence de l'élève.

Les autres cours, la formation musicale et les pratiques collectives, sont ouverts dans la limite des places disponibles, dans les Ecoles associées.

Arrêt de l'activité ou démission

- Toute démission ou annulation en cours d'année scolaire doit impérativement être notifiée par un courrier ou par e-mail : secretariat.lacitedesarts@lescar.fr.
- Les 2 premiers cours consécutifs** et dispensés après l'inscription sont considérés comme des cours d'essai :

	2 cours d'essai	2 cours d'essai
	Je souhaite annuler mon inscription	Je souhaite annuler mon inscription
Conditions	J'envoie un mail au secrétariat dans les 8 jours	J'envoie un mail au secrétariat au-delà des 8 jours
Droits d'inscription	Pas de facturation	Facturation
Frais de scolarité	Pas de facturation	Facturation & engagement à l'année

- En cas de démission en cours d'année, les frais de dossier ainsi que les frais de scolarité restent intégralement dus, **sauf exceptions spécifiques détaillées dans ce tableau** :

	COURS D'EVEIL	CAS PARTICULIERS
	Je souhaite annuler mon inscription	Je souhaite annuler mon inscription :
Conditions	J'envoie un mail au secrétariat avant le 15 décembre	J'envoie un mail au secrétariat au plus tôt
Droits d'inscription	Facturation	Facturation
Frais de scolarité	1ère échéance due, puis arrêt de la facturation	Étudié en fonction de la demande

- Un arrêt signifié après le 31 octobre** n'entraîne en aucun cas l'arrêt des prélèvements automatiques ou l'annulation de la facture et entraîne un engagement à l'année (**sauf cas particuliers du tableau ci-dessus**).

Arrêt médical

- Pour tout arrêt ou annulation de cours, sur présentation d'un **certificat médical**, celui-ci ne peut être pris en compte qu'à partir **d'un arrêt médical de 1 mois ou plus**.
- Le certificat médical **doit impérativement être notifié dans les 5 jours** suivant la date du certificat, par e-mail : secretariat.lacitedesarts@lescar.fr.
- En cas de démission en cours d'année pour raison médicale :
 - **Les frais de dossier restent intégralement dus,**
 - **Les frais de scolarité seront aussitôt stoppés à la date de réception du certificat médical attestant la contre-indication de l'activité.**

Toute demande d'arrêt de l'activité doit être transmise par e-mail :
secretariat.lacitedesarts@lescar.fr

>> LES TARIFS et QUOTIENT FAMILIAL

Tarifs	Les droits d'inscription = Frais de dossier + Frais de scolarité	
Frais de dossier	25 €	- Somme forfaitaire / élève, quelle que soit la discipline. - Montant annuel fixe, le quotient familial ne s'applique pas / Non remboursables.
Frais de scolarité	Voir tableau (ci-après)	- Variables en fonction de la discipline, du cycle, du lieu de résidence et du quotient familial. - S'ajoutent aux frais de dossier.

Quotient Familial

Frais de scolarité & location instruments

Le QF est pris en compte **uniquement pour les résidents lescariens**
 Sur présentation d'une attestation du quotient familial (CAF ou MSA) ou du dernier avis d'imposition du foyer (N-1) :

Une réduction peut être appliquée en fonction des tranches Quotient Familial (QF).

* 1 Attestation au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur

A défaut, le tarif plein sera appliqué à l'utilisateur sans effet rétroactif en cas de réclamation

Tarifs La Cité des Arts

Tarifs annuels				Montants trimestrialisés		
Frais de dossier / élève / an			25,00 €			
Frais de scolarité						
			Lescar	Hors Lescar		
Danse	Eveil 4-5 ans	165,00 €	231,00 €			
	Initiation 6-7 ans	191,40 €	267,96 €			
	1 cours	191,40 €	267,96 €			
	2 cours	306,24 €	428,74 €			
	3 cours	401,94 €	562,72 €			
	4 cours	459,36 €	643,10 €			
	Cours séniors	198,00 €	277,20 €			
Cirque	Eveil 4-5 ans	165,00 €	231,00 €			
	Cours 6-11 ans	290,40 €	406,56 €			
	Cours 12-18 ans	320,10 €	448,14 €			
	Pratique amateur (+18 ans)	148,50 €	207,90 €			
	Cours acrobatie	148,50 €	207,90 €			
Arts Plastiques (2)	Eveil 4-5 ans	165,00 €	231,00 €			
	Initiation 6-8 ans	231,00 €	323,40 €			
	Cours 9-15 ans	396,00 €	554,40 €			
	1 cours (+16 ans)	429,00 €	600,60 €			
	2 cours (+16 ans)	686,40 €	960,96 €			
	3 cours (+16 ans)	900,90 €	1 261,26 €			
Musique	Eveil 4-5 ans	165,00 €	231,00 €			
	Initiation 6 ans	207,90 €	291,06 €			
	Cursus (cycles I, II, III)	376,20 €	526,68 €			
	Parcours personnalisé & Parcours Musique Actuelle	316,80 €	443,52 €			
	Pratique amateur / cours 30 min (+18 ans)	316,80 €	443,52 €			
	Pratique amateur / cours 45 min (+18 ans)	396,00 €	554,40 €			
	Cursus et pratique amateur : par instrument sup.	161,70 €	226,38 €			
	Pratique collective (1 seule) / an	60,50 €	84,70 €			
	Pratiques collectives (2 et plus) / an	99,00 €	138,60 €			
	Harmonie seule (1)	Gratuit*				
	Big Band seul (1)					
	LOCATION INSTRUMENTS					
	Instruments		Tarif annuel	Caution remise chèque		Montant trimestrialisé
	Catégorie 1 :		180 €	300 €		60,00 €
	Violon-violoncelle-bugle-trompette-trombone-clarinette-sax-alto-sax courbe					
	Catégorie 2 :		180 €	500 €		60,00 €
Flûte traversière-clarinette-piccolo-basse électrique-contrebasse- sax ténor						
Catégorie 3 :		195 €	1 500 €		65,00 €	
Flûte à bec basse-flûte traversière basse- sax baryton						
Catégorie 4 :		190 €	2 500 €		65,00 €	
Euphonium-tuba-claviers						
Frais de scolarité & location instruments						
Sur présentation d'une attestation du quotient familial (CAF ou MSA) ou du dernier avis d'imposition du foyer (N-1),						
il peut être appliqué une réduction en fonction des tranches Quotient Familial (QF).						
* Attestation au nom du représentant légal ou au nom de l'élève s'il est majeur						
* A défaut, le tarif plein sera appliqué à l'usager sans effet rétroactif en cas de réclamation						
(2) Les tarifs arts plastiques incluent les matières et fournitures						
Tranches Quotient Familial (Tarifs Lescar)						
0-299,99	300-599,99	600-899,99	900-1199,99	1200-1499,99	1500-1800	
-75%	-60%	-45%	-25%	-20%	-15%	
A	B	C	D	E	F	

Contacts

La Cité des Arts - Centre Animation Rencontres - Rue Raoul Follereau - 64230 Lescar

Secrétariat : Tél. +33 5 59 81 57 34 | secretariat.lacitedesarts@lescar.frAdministration & Régie : Tél. +33 5 59 81 57 36 | lacitedesarts@lescar.frDirection : direction.lacitedesarts@lescar.fr